

date de dépôt : 21 août 2017

demandeur : Monsieur Arnaud MATRAT

pour : pose de 6 velux sur toiture existante ;

adresse terrain : 35 rue Saint Léger, à Créancecy
(21 320)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy

Le maire de Créancecy,
M. Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 21 août 2017 par Monsieur Arnaud MATRAT demeurant 35 rue Saint Léger lieu-dit Hameau de Baume, Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose de 6 velux sur toiture existante ;
- sur un terrain situé 35 rue Saint Léger, à Créancecy (21 320) ;
- pour une surface de plancher créée de 26 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Créancecy, Le 31 Août 2017

Le maire,


Jocelyn CHAPOTOT

Toutes les précautions seront prises pour que soient respectées les prescriptions des articles 675 à 680 du code civil relatifs aux vues sur la propriété d'autrui ;

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.